

Commune d'ALRANCE

PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2024

Président : CLUZEL Bernard

Secrétaire de séance : DRULHE Thibault

Présents : BONNEFOUS Alfred - BONNEFOUS Jean-Louis – CAPOULADE Sébastien – CLUZEL Bernard – COUDERC Frédéric – DRULHE Thibault – GAUBERT Anne – SOUYRIS Emile - SOUYRIS Maryline - VERDIE Bernard

Ordre du jour :

Décisions modificatives budget principal et assainissement
Non valeurs 2024 budget principal et assainissement
Dissolution régies Tour de Peyrebrune et SAPA
Nouvelle régie regroupant Tour de Peyrebrune et SAPA
Recrutement de vacataire
SIEDA renouvellement adhésion groupement de commande achat d'énergie.
SIEDA transfert de compétence « Eclairage Public »

Questions diverses :

Organisation des permanences pour la tenue du bureau de vote du 9 juin
Visite de la sous-préfète le jeudi 13 juin 9h à 12h
CCLP présentation fusion des communautés de communes le 27 juin à 20h30
Enquête de recensement 2025

Approbation par le Conseil du Procès-verbal de la séance du 5 avril par 10 Voix

Décision modificative budget Principal

le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative sur le budget 2024. Afin de régulariser la provision pour créances douteuses enregistrée au compte 681 chapitre d'ordre 042 alors qu'elle aurait dû être transcrite au chapitre 68 pour un montant de 521€. Il est nécessaire de procéder aux réajustements des chapitres et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DÉPENSES
681(chap 042)	Dotations aux amortis.et provisions		-521,00 €
681 (chap 68)	Dotations aux amortis.et provisions		521,00 €
TOTAL :		0	0

Décision modificative budget ASSAINISSEMENT

le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative sur le budget 2024 Assainissement Afin de régulariser les crédits au compte 673 pour un montant de 8,10€ et de diminuer le compte 6156 au chapitre 011 pour 8,10€ suite au mandat passé en début d'année au compte 673 pour 8,10€ non reporté dans les prévisions budgétaires 2024. Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DÉPENSES
6156 (chap 011)	Maintenance		-8,10 €
673	Titre annulé sur exercice antérieur		8,10 €
TOTAL :		0	0

Non valeurs 2024 budget principal et assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable d'Espalion a adressé à la Mairie l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

Budget principal la somme totale, arrêtée au 24/11/2023 s'élève à **1300 €** et concerne les années 2021 2022

Budget annexe Assainissement la somme totale, arrêtée au 24/11/2023 s'élève à **1095.20 €** et concerne les années 2019 à 2022.

Régies : Suppressions/fusions de régies et ouverture de compte DFT

A la demande du SGC d'Espalion, il conviendrait :

- de fusionner toutes les régies qui ne permettent pas en raison de leur faible fonctionnement d'effectuer un versement par mois d'au moins 50€ par mois.
- d'ouvrir un compte de dépôt de fond (DFT) pour toutes les régies existantes.

Pour se faire nous devons dissoudre les deux régies :

- Tour de Peyrebrune
- SAPA

Et crée une nouvelle régie regroupant Tour de Peyrebrune et SAPA et reprenant les éléments d'encaissement de chaque régie.

Pour la Tour de Peyrebrune la vente de ticket d'entrée à la Tour en juillet/ août

Pour le SAPA la vente des repas servis à la salle commune chaque semaine

Et ouvrir un compte de dépôt de fonds à la banque de France.

Recrutement d'un vacataire pour effectuer le ramassage scolaire

recrutement d'un vacataire. Sous trois conditions :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel.
- Rémunération attachée à l'acte

Une délibération doit être prise ayant pour objet le recrutement de vacataire

Pour une durée de six mois, pour effectuer du ramassage scolaire.

SIEDA transfert de compétence « Eclairage Public »

Depuis de nombreuses années, le SIEDA propose aux communes aveyronnaises un accompagnement d'exploitation et maintenance des installations d'éclairage public.

Toutefois pour continuer à proposer un dispositif aussi complet et performant, il convient de procéder à un transfert de compétence pour les raisons suivantes :

- Règlementaire dans le cadre des réponses aux DT/ DICT
- Administrative et comptable pour des simplifications de traitement des dossiers
- Financière maintenir pour 2024 -2027 les mêmes prix que ceux de 2023

De plus, le transfert de compétence est un transfert administratif et technique et non décisionnel.

Aussi, la collectivité doit délibérer pour ce transfert de compétence.

SIEDA renouvellement adhésion groupement de commande achat d'énergie

Actuellement membres du groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'énergie avec le SIEDA .

Nous devons signer nouvelle convention de groupement de commande pour l'achat et la valorisation d'énergies. Cette nouvelle convention qui se substitue à l'actuelle au 01 janvier 2026, permet de répondre aux enjeux de demain.

Aussi la collectivité doit délibérer pour cette nouvelle convention d'adhésion

Questions diverses :

Election des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024

Organisation des permanences pour la tenue du bureau de vote

Le bureau doit être ouvert de 8 heures à 18 heures

Visite de la sous-préfète le jeudi 13 juin 9h à 12h

Petit déjeuner salle du conseil

Visite de l' ATE avec les enfants

Visite de la Tour de Peyrebrune

CCLP présentation fusion des communautés de communes lors d'un conseil qui aura lieu le jeudi 27 juin 2024 à 20h30

Présentation par un représentant de chaque communauté de commune

Du projet de fusion des deux communautés de communes :

Lévezou Pareloup et Pays de Salars

Enquête de recensement 2025 du 16 janvier au 15 février

- Désigner un coordinateur communal
 - Chargé de la mise en œuvre du suivi de l'enquête de recensement et de l'encadrement des agents recenseurs
- Désigner un agent recenseur (300 logements par agent recenseur)
 - Assurera la collecte du recensement auprès des habitants
 - Disponible en soirée et le samedi pour rencontrer les habitants

Fin de séance à 22h30.